


 Le Dix sept Mars mil sept cens quatre vingt deux
 est née et de même jour fut Baptisée par moi
 vicaire soussigné marie petronille joseph marlier
 fille legitime de bernard joseph et de magdelaine paielle sa femme
 Les parrain et marraine furent guillaume joseph
 marlier et marie joseph paielle qui ayant
 Declaré ne savoir écrire, ont mis la marque ordinaire,
 De cet interpellés
 marque + de guillaume joseph marlier
 marque + de marie joseph paielle
 J. B. nicolle
 ptre

B.1782.3.17

le dix sept mars mil sept cens quatre vingt deux
 est née et le même jour fut baptisée par moi
 vicaire soussigné marie petronille joseph marlier
 fille legitime de bernard joseph et de magdelaine paielle sa femme
 Les parrain et marraine furent guillaume joseph
 marlier et marie joseph paielle qui ayant
 déclaré ne savoir écrire , ont mis la marque ordinaire ,
 de cet interpellés
 marque + de guillaume joseph marlier
 marque + de marie joseph paielle

j B nicolle
 ptre

voir M.1778.10.29

le nom devient ensuite Merlier